



Rapport Sommaire

Concernant le présent incident grave, une enquête sommaire a été conduite selon l'article 46 de l'ordonnance sur les enquêtes de sécurité en cas d'incident dans le domaine des transports du 17 décembre 2014 (OEIT), état le 1er février 2015 (SR 742.161). L'objectif du présent rapport est de tirer des leçons de l'incident.

Type d'aéronef	PA-18 "150"	HB-PMN		
Exploitant	Association Snow Fish, chemin des Chênes 25, 1095 Lutry			
Propriétaire	Association Snow Fish, chemin des Chênes 25, 1095 Lutry			
Pilote	Citoyen suisse, année de naissance 1961			
Licence	Licence de pilote privé d'avions (<i>Private Pilot Licence Aeroplane – PPL(A)</i>) selon l'agence européenne de la sécurité aérienne (<i>European Aviation Safety Agency – EASA</i>), établie par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)			
Heures de vol	total	1040 h	au cours des 90 derniers jours	11:34 h
	sur le type on cause	ca. 600 h	au cours des 90 derniers jours	10:45 h
Lieu	Bec de Nendaz (LSYD)			
Cordonnées	---	Altitude	---	
Date et heure	27 avril 2018 12:50 Uhr (LT = UTC + 2 h)			
Type d'exploitation	Privé			
Règles de vol	Règles de vol à vue (<i>Visual Flight Rules – VFR</i>)			
Lieu de départ	Aérodrome de Bex (LSGB)			
Destination	Bec de Nendaz (LSYD)			
Phase de vol	Atterrissage			
Nature de l'incident grave	Perte de contrôle			
Personnes blessées	Membres d'équipage	Passagers	Autres personnes	
Légèrement blessé	0	0	0	
Pas blessés	1	0	sans objet	
Dommages à l'aéronef	Légèrement endommagé Hélice, nez de l'aéronef, bord d'attaque extérieur de l'aile droite			
Autres dommages	Cabanon légèrement endommagé			

Déroulement de l'incident grave

Après un vol d'environ 20 minutes, le pilote effectue le premier atterrissage à la place du Bec de Nendaz (LSYD). Après l'atterrissage, le pilote entame un virage de demi-tour en augmentant la puissance du moteur toutefois l'avion continue à glisser tout droit.

Voyant que le virage n'est pas possible, le pilote choisit de laisser glisser l'avion qui heurte un cabanon situé dans la prolongation de l'axe d'atterrissage en bordure du lac (voir figures 1).



Figures 1: L'axe d'approche et la position finale de l'avion HB-PMN près du cabanon (cercle rouge) en bordure du lac partiellement dégelé (flèche rouge)

Le pilote déclare que la perte de contrôle est due à une mauvaise estimation de la qualité de la neige qui était plus glissante que prévue. Selon les informations d'un autre pilote qui avait posé au même endroit le matin de ce jour, la neige était plutôt collante.

Berne, 2 mai 2018

Service suisse d'enquête de sécurité